

Plan de Gestion

de l'Espace Public de la Ville de Cesson-Sévigné



Service Environnement – Espaces verts



Objectifs visés par

le plan de gestion et d'embellissement de la Ville de Cesson-Sévigné

Enjeux économiques

- **Optimiser les dépenses** les adaptant aux contraintes : temps de travail, achats de matériels, matériaux...
- **limitation des consommables** : eau, engrais, produits phytosanitaires, etc. **Préservation des ressources**

Enjeux sociaux

- **Communiquer sur la démarche** pour une meilleure compréhension du public et celle des agents de terrain
- **Sensibiliser à la protection de l'environnement**
 - Les villes et communes doivent **montrer l'exemple des bonnes pratiques**
 - Proposer **des journées de rencontre** sur le thème du jardin (formations à la taille des arbustes, à l'entretien du jardin, Salon Délices de plantes, Verger conservatoire...)



Objectifs visés par

le plan de gestion et d'embellissement de la Ville de Cesson-Sévigné

Enjeux environnementaux et écologiques

- Conserver, diversifier et améliorer l'aspect paysager de la ville
- Optimiser la propreté
- Favoriser la biodiversité 
- Préserver les ressources (eau, air, sols, etc.)
- Développer des techniques alternatives au désherbage chimique
- **Développer une gestion différenciée des espaces**



La démarche

La gestion différenciée

Optimiser la gestion des espaces verts en **adaptant leur entretien** à leurs usages

Le principe est d'appliquer à chaque espace le **mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation...**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion_diff%C3%A9renci%C3%A9e



Espace urbain à l'entretien intensif



Espace naturel à l'entretien extensif



La démarche

Etapes de la méthode avant mise en œuvre:

- **Recenser tous les espaces publics communaux** (Système d'Information Géographique (SIG) → 2010/2011 réalisé par Samuel CAUCHARD (Responsable Propreté urbaine et Environnement)
- **Réaliser une description de chaque espace public** : son style (jardin paysagé, jardin d'accompagnement, parc, square, etc.), sa fonction, et sa fréquentation → Mars 2012 : Travail réalisé à l'aide de fiches diagnostics sur le terrain.
- **Regrouper les espaces similaires et leur attribuer un code d'entretien et de gestion.**
- Chaque code est composé d'espaces qui ont le même type d'environnement ou ambiance et dont la gestion peut être similaire → Travail réalisé d'après les fiches diagnostics complété par une cartographie sur SIG.



La démarche

Suites de la méthode avant mise en œuvre :

- **Attribuer un entretien spécifique à chaque code/espace vert** avec l'aide des agents d'entretien de la ville.
 - L'entretien est **plus ou moins intensif** selon le code/espace vert.
 - Chaque code a un **descriptif précis des tâches** à accomplir comprenant les fréquences de passage et le matériel à utiliser.
- Ces propositions peuvent **évoluer dans le temps**. La gestion différenciée évolue et se perfectionne au fil des années.



La gestion différenciée appliquée aux espaces publics de Cesson-Sévigné



5 grands types d'environnements urbains
ressortent des diagnostics effectués pour la ville
de Cesson-Sévigné

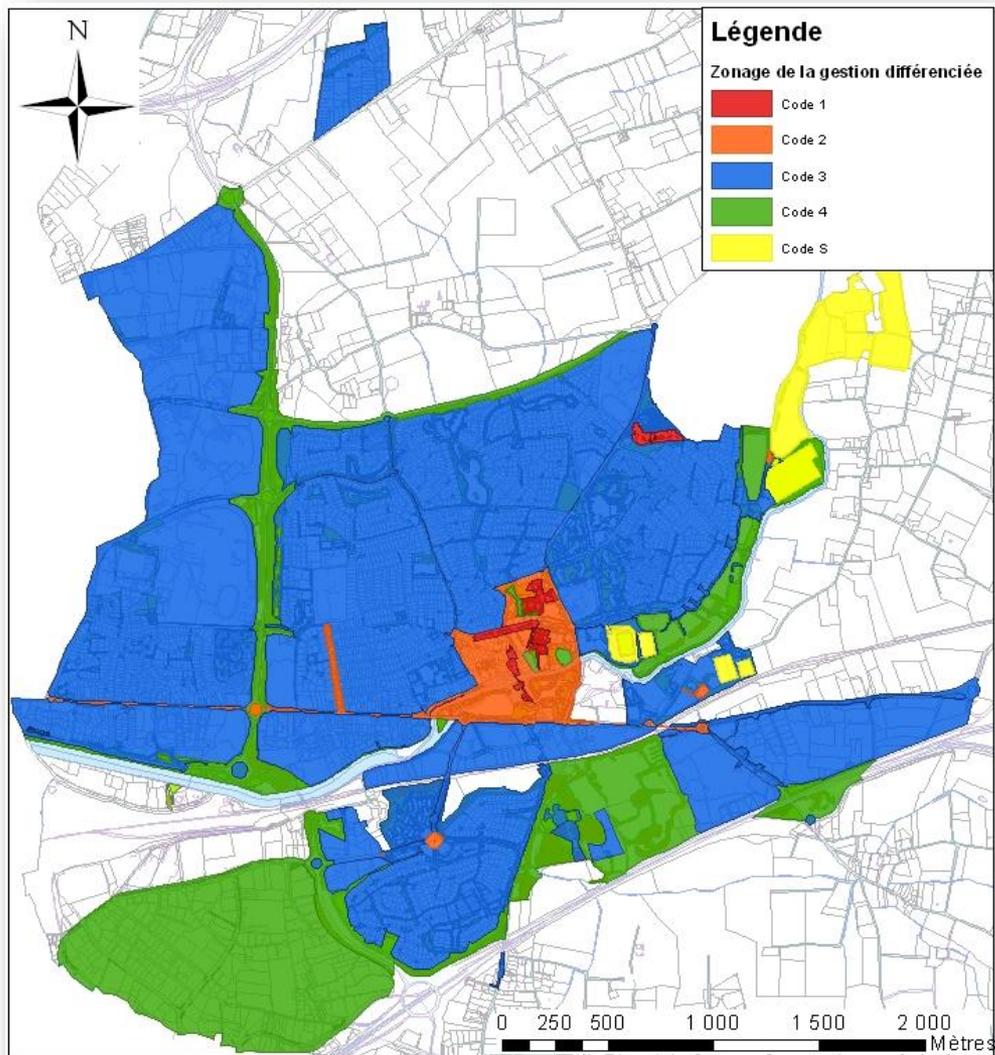
=

5 codes d'entretien

<http://www.ville-cesson-sevigne.fr/la-gestion-differenciee-des-espaces-verts.html>



La gestion différenciée à Cesson-Sévigné



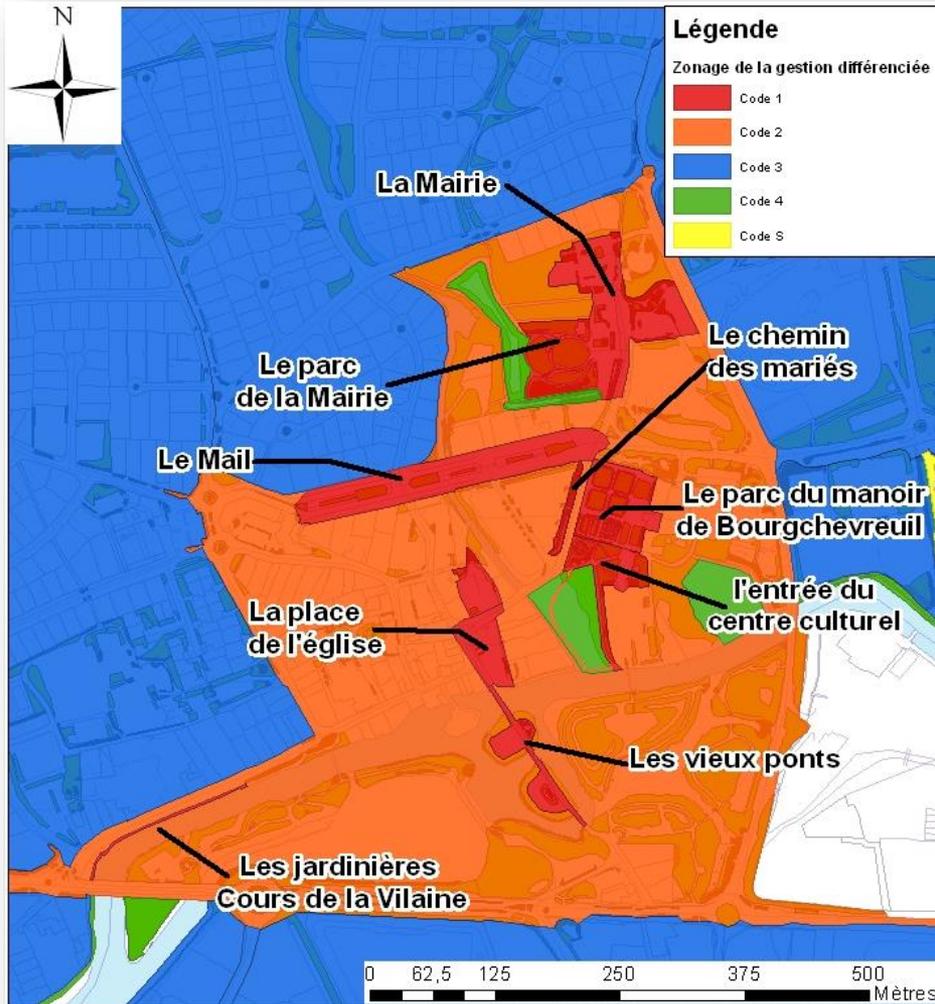
5 codes

- **Code 1** : Les endroits clés ou de prestige de la ville
- **Code 2** : Le centre ville et les entrées de centre ville
- **Code 3** : Les quartiers résidentiels et les Zones d'activité hors ZI Sud-Est
- **Code 4** : Les espaces naturels ou à caractère champêtre et la ZI Sud-Est
- **Code S** : Les surfaces sportives



Code 1 (rouge)

Les endroits clés ou de prestige de la ville



Le manoir de Bourgchevreuil



Les abords de la Mairie et le parc de la Chalotais



La place de l'église et les vieux ponts



Le Mail de Bourgchevreuil

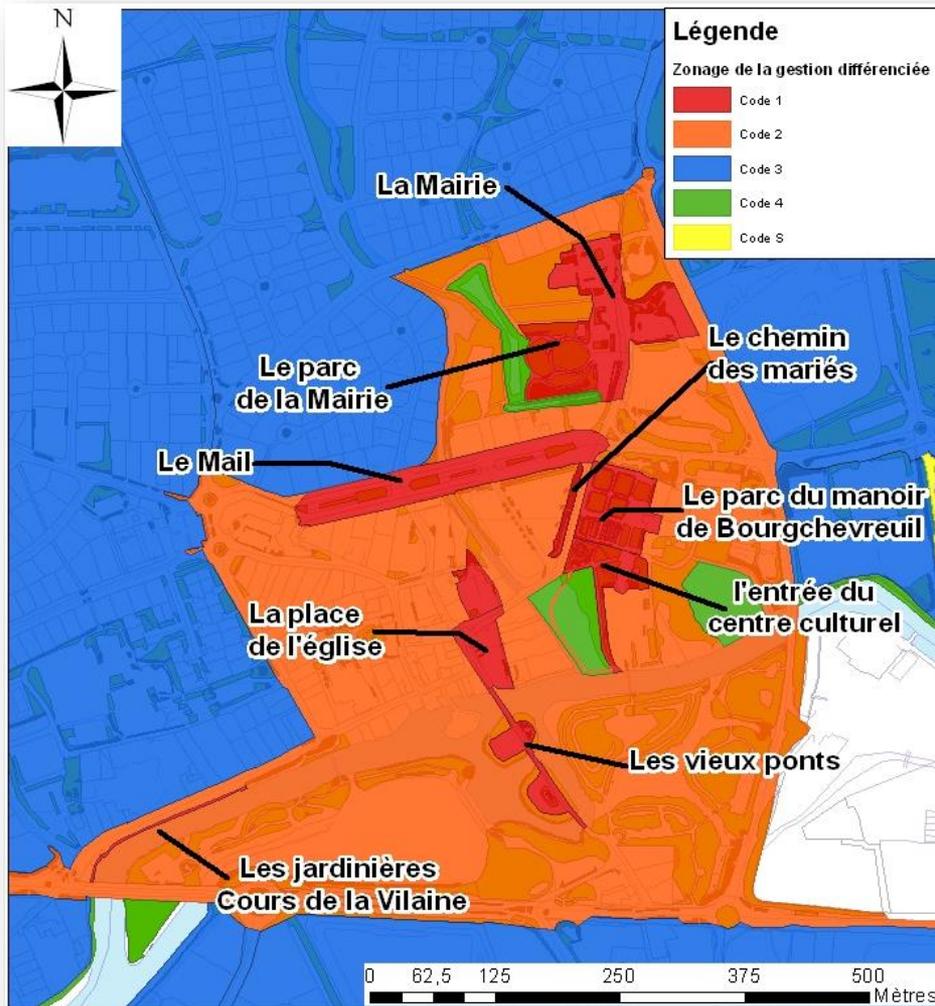


Le cimetière et monuments aux morts

*+ L'entrée du centre culturel,
+ les jardinières cours de la Vilaine
+ le chemin des mariés*



Code 1 : Les endroits clés ou de prestige de la ville

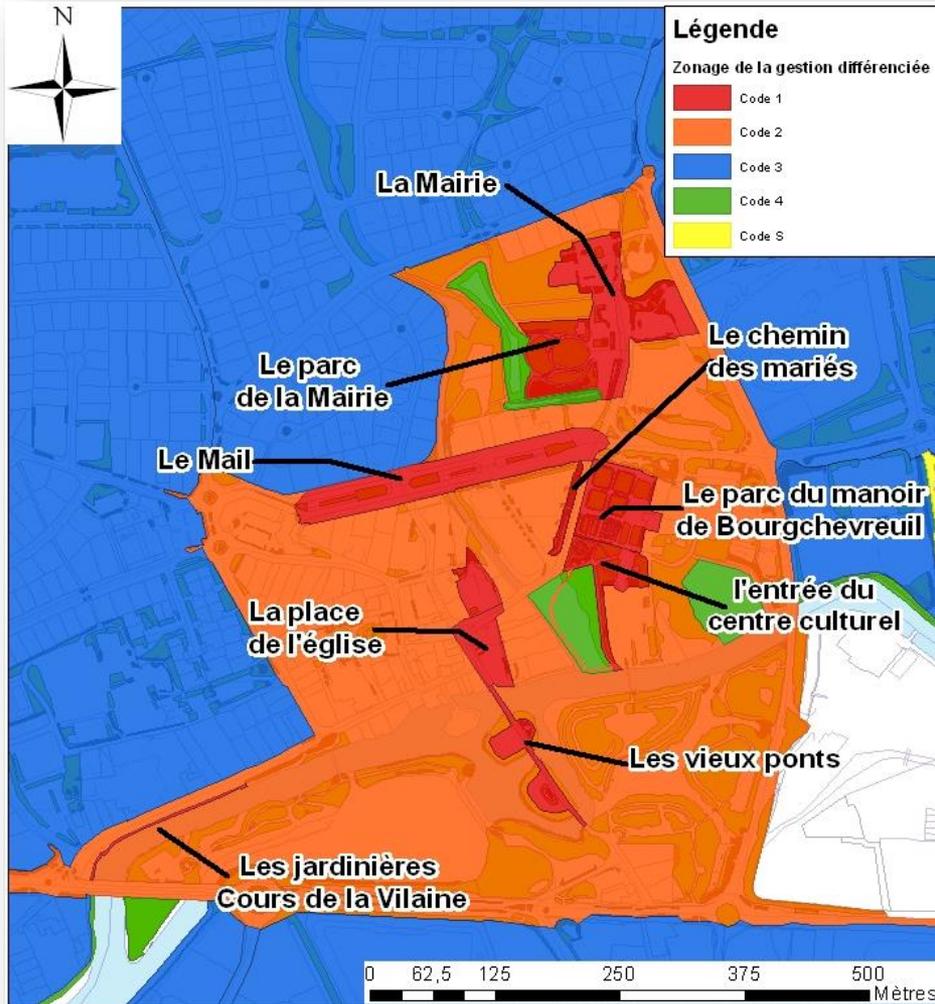


Les espaces verts très soignés

- Le fleurissement est de **qualité, original, diversifié, harmonieux** et étalé sur l'année
- Association de **plantes annuelles, bisannuelles** et vivaces
- **Arrosage contrôlé** : système automatique ou à la main avec de l'eau de récupération
- **Arrosage raisonné** des annuelles/ bisannuelles et vivaces de moins de 1 an uniquement
- Gazon tondu **1 fois par semaine** et ramassé (*d'Avril à mi Octobre*)



Code 1 : Les endroits clés ou de prestige de la ville



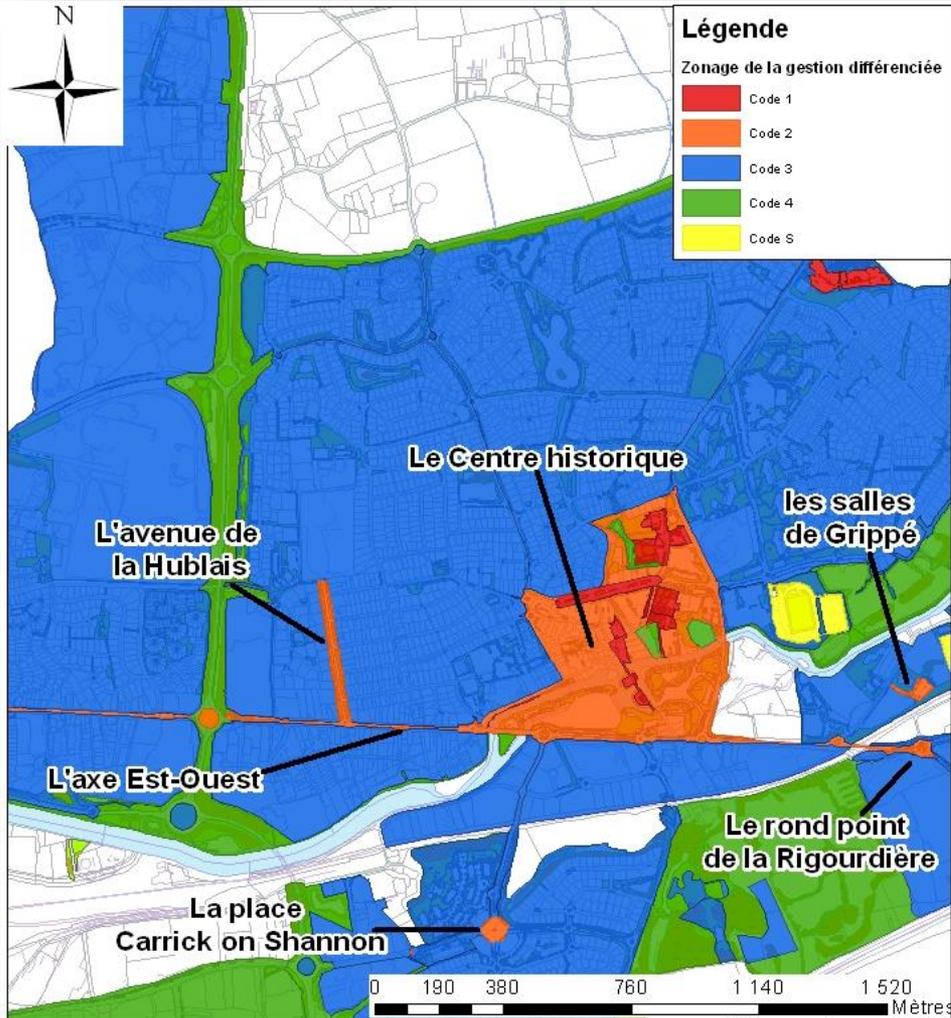
Les espaces verts très soignés

- Désherbage des massifs dès l'apparition des adventices
- Le ramassage de la feuille sur les pelouses: (*fin septembre → début Janvier*)
- Souffleuse : **1 fois pas semaine** puis ramassage avec la tondeuse
- Pour être réalisable, **3 personnes** du secteur centre doivent être à temps **plein** uniquement sur l'ensemble de ces codes.



Code 2 (orange)

Le centre ville et entrées de centre ville



Exemple : Place du marché



L'axe Est Ouest (rue de Rennes et de Paris)



Place Carrick On Shannon



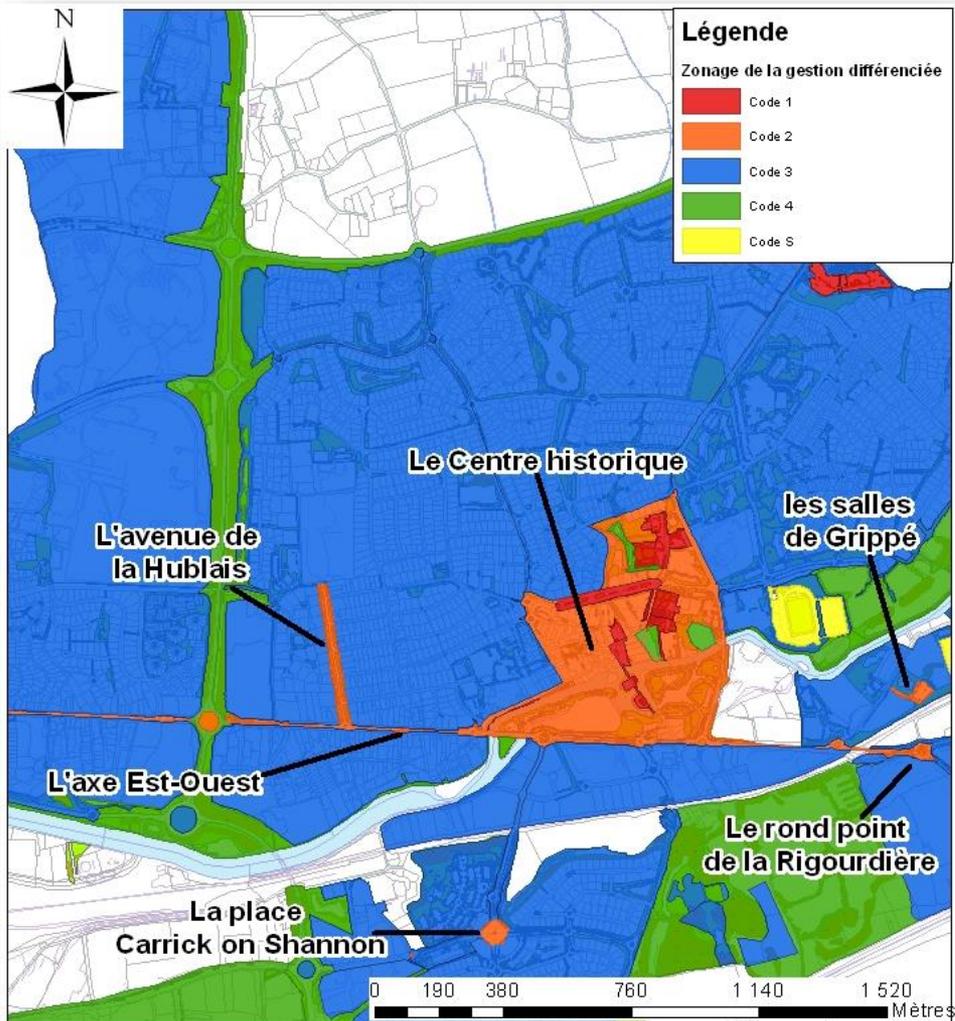
Le parc de Champagné

- + L'avenue de la Hublais
- + Les salles de Grippé
- + Le rond point de la Rigourdière



Code 2

Le centre ville et entrées de centre ville



Les espaces verts moins sophistiqués mais importants pour Cesson-Sévigné

- Fleurissement de **vivaces** et **d'arbustes fleuris**
- **Pas de plantes annuelles /bisannuelles** trop consommatrices d'eau
- Arrosage **la 1^{ère} année** du massif
- Le gazon est tondu **toutes les 2 à 3 semaines** selon la pousse (*d'Avril à mi Octobre*)
- La présence d'adventices est **moyennement tolérée**



Code 3 (bleu)

Les quartiers résidentiels et les Zones d'activités



Quartiers résidentiels et zones d'activité, hors ZI Sud-Est

Belle Vue, La Boulais, La Monnais, Bel Air, Bourgchevreuil, Grippé, ZA des Peupliers, ZA des Vieux Ponts, ZA de la Rigourdière, la voirie de l'avenue des Préales et la route de Fougères



Coulées vertes



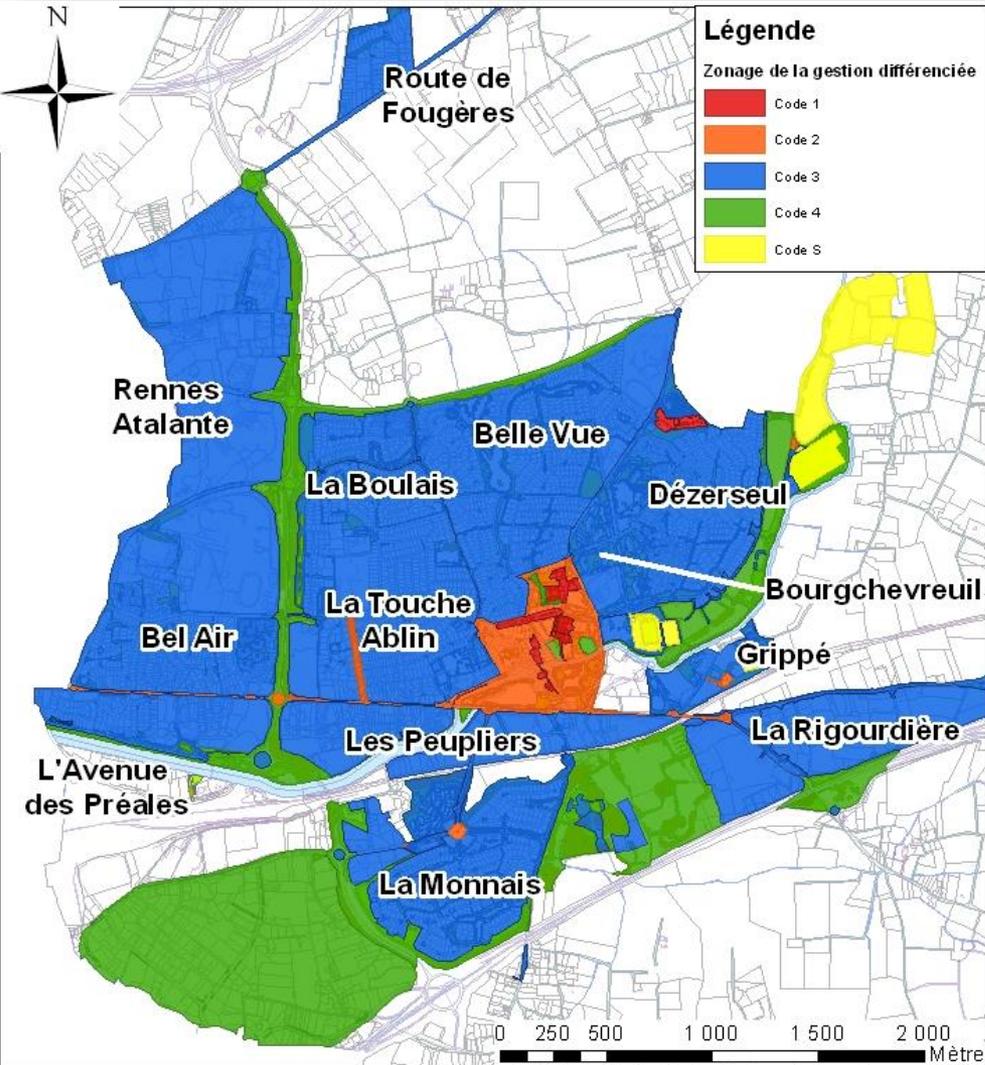
La Rigourdière



Quartiers résidentiels

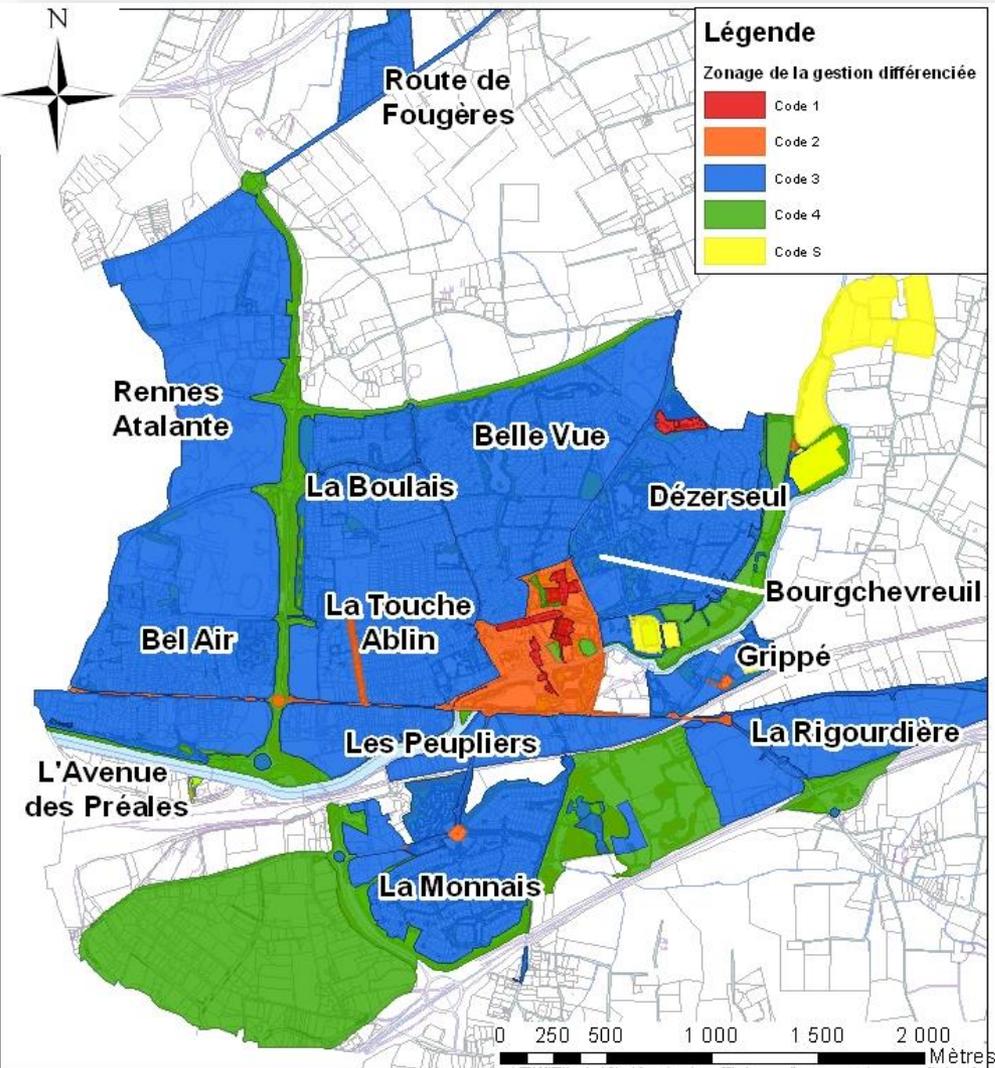


Les bassins de rétention



Code 3 (bleu)

Les quartiers résidentiels et les Zones d'activités



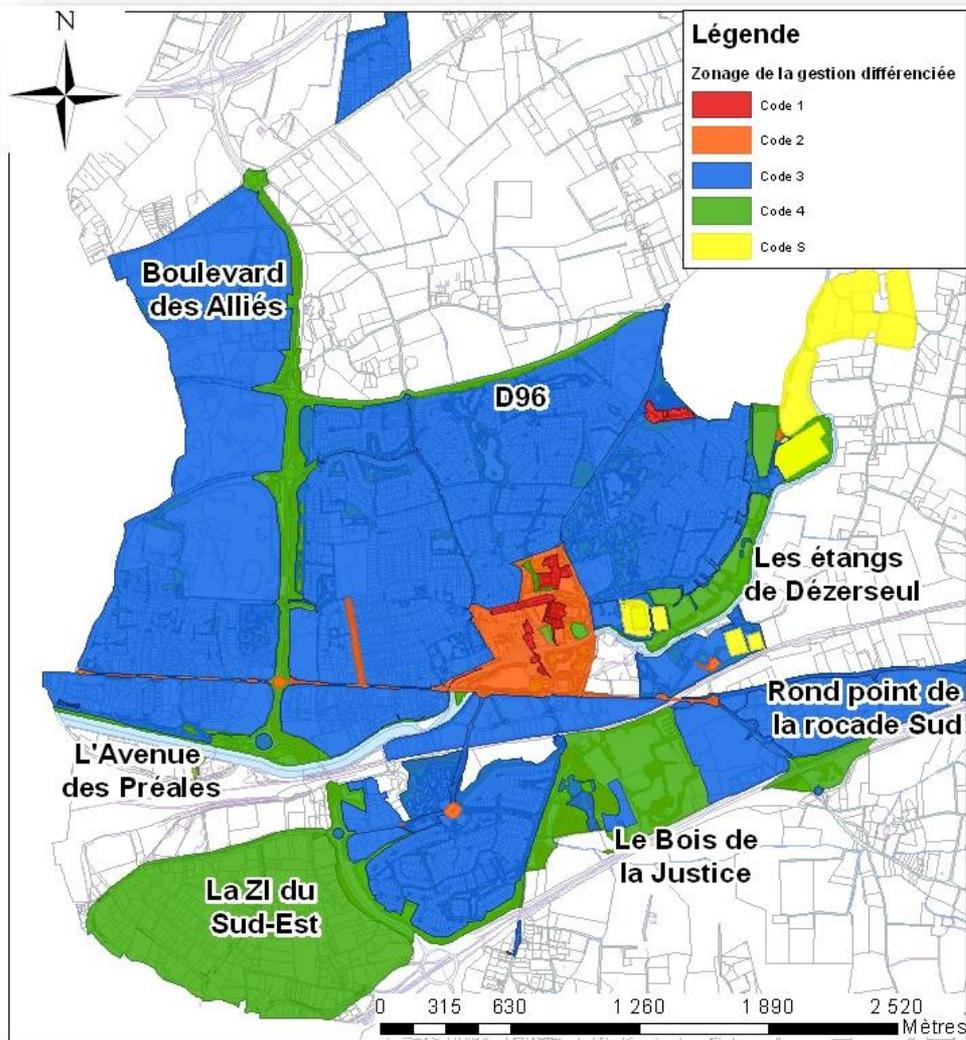
Les espaces verts plus éloignés du centre ville, coulées vertes et étangs.

- Fleurissement d'arbustes fleuris, d'arbres fruitiers et bulbes naturels, floraison printanière
- Arrosage pour les plantations de moins de 1 an si nécessaire
- Le gazon est tondu **toutes les 3 à 4 semaines** (d'Avril à mi Octobre)
- La présence d'adventices est **acceptée**, les spontanées à fleurs ne sont pas retirées



Code 4 (vert)

espaces naturels/champêtre et la ZI Sud-Est



Essentiellement les surfaces naturelles,
les boulevards + la ZI Sud Est



Le Bois de la Justice



Les étangs de Dézerseul



Le Boulevard des Alliés



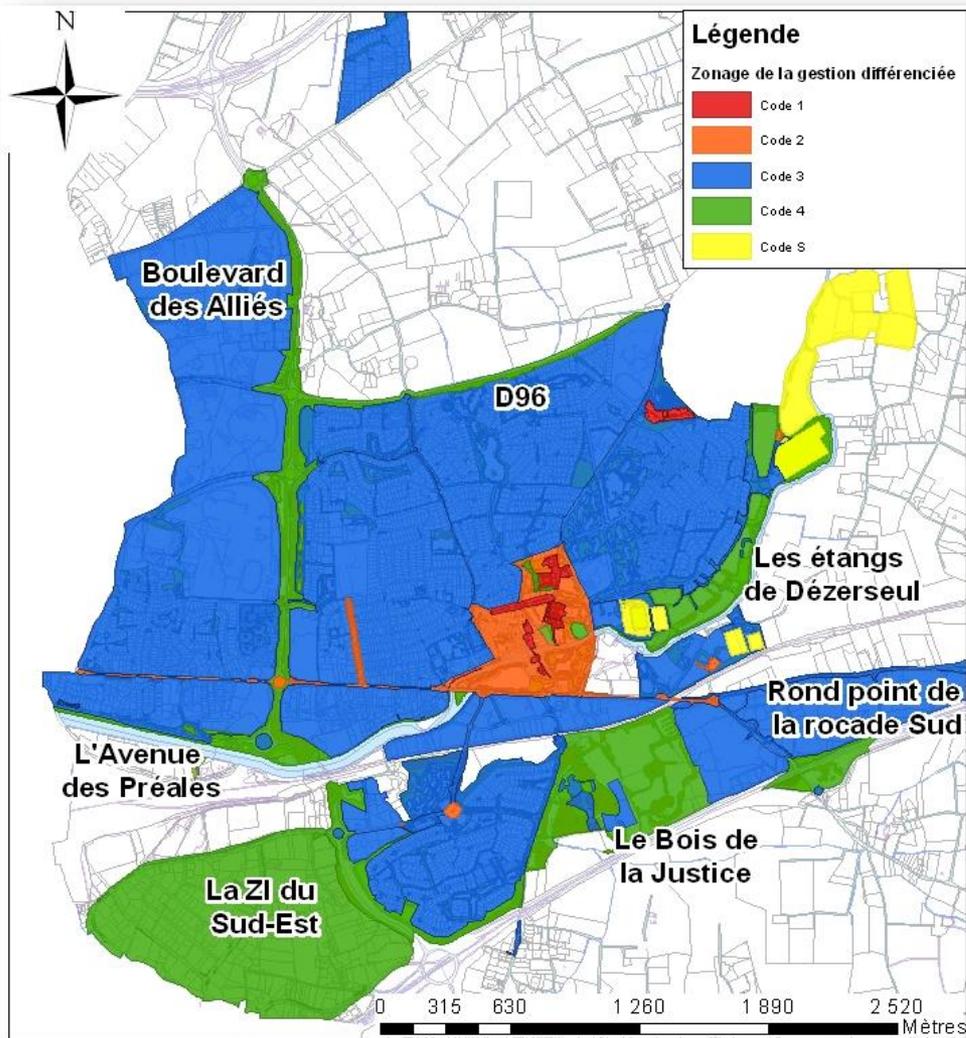
*Les espaces verts de
l'Avenue des Préales*

+ les espaces verts porte de la Val
+ les espaces verts de la D96



Code 4 (vert)

espaces naturels/champêtre et la ZI Sud-Est



Les espaces verts paysage rural, végétaux spontanés

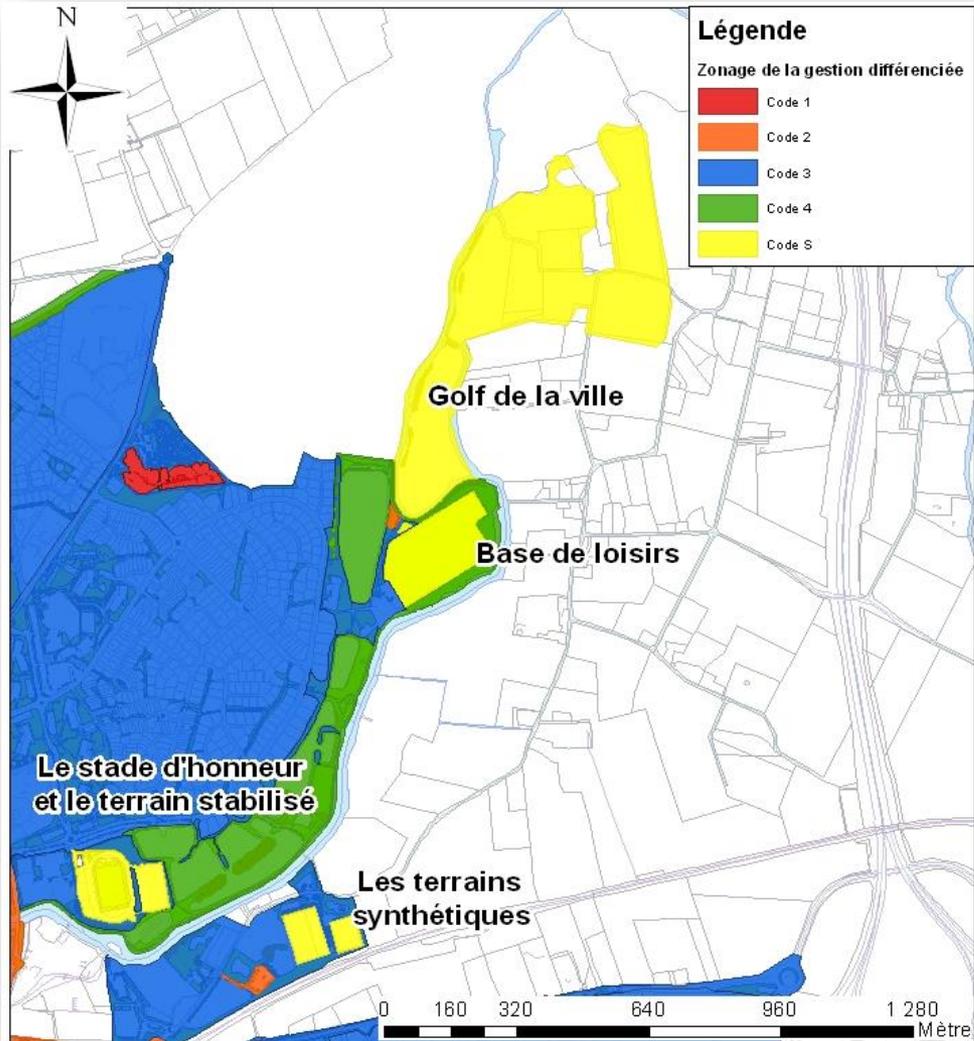
- Fleurissement **est naturel** et spontané, avec des **plantes indigènes** ou horticoles en harmonie avec le paysage
- Arrosage **absent**
- Pas de tonte mais une **fauche annuelle** avec exportation de préférence (*Mai ou septembre*)
- *ZI Sud Est : 2 tontes et désherbages par an + 1 ramassage des feuilles par an.*
- **Adventices acceptées**



Code 5 (jaune) espaces de pratique sportive



Ville de
**CESSON
SÉVIGNÉ**



Le terrain stabilisé



Le golf

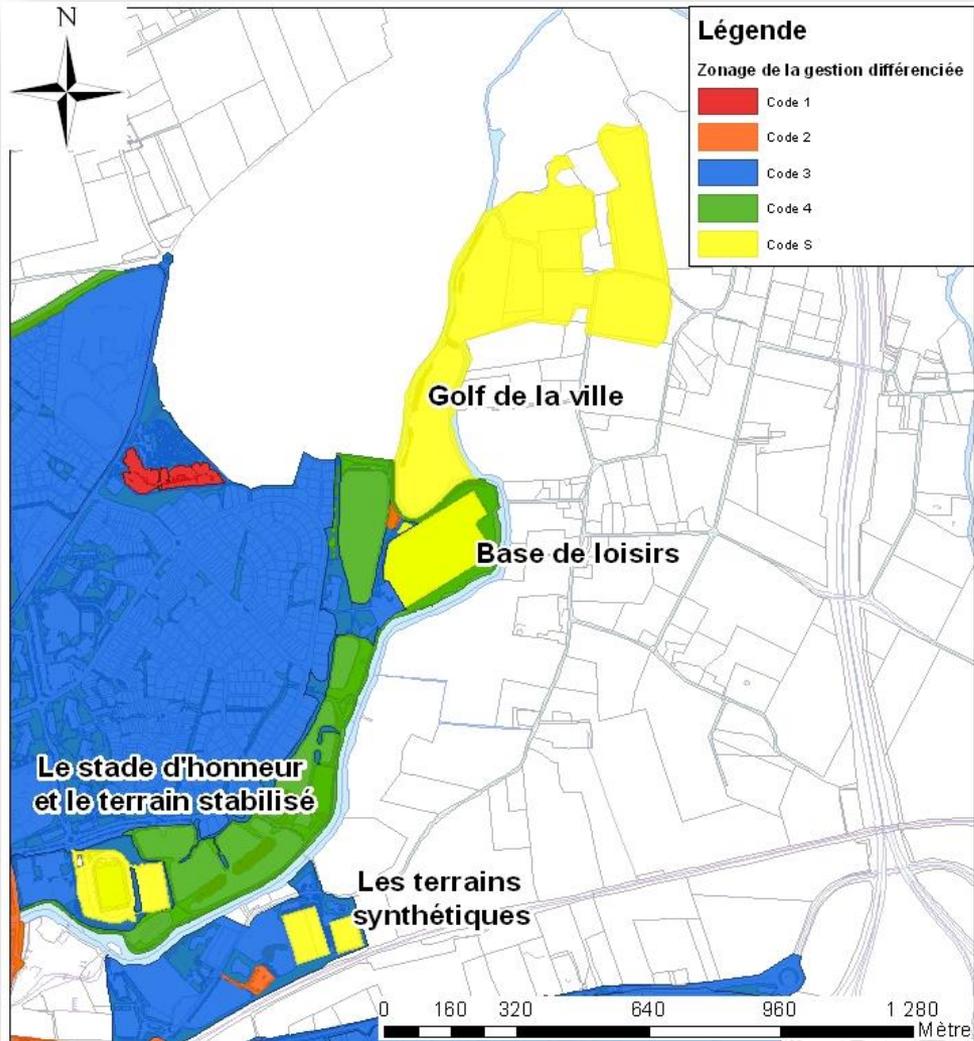


Le stade d'honneur

+ les terrains de football
de la base de loisirs
+ les terrains synthétiques



Code 5 (jaune) espaces de pratique sportive



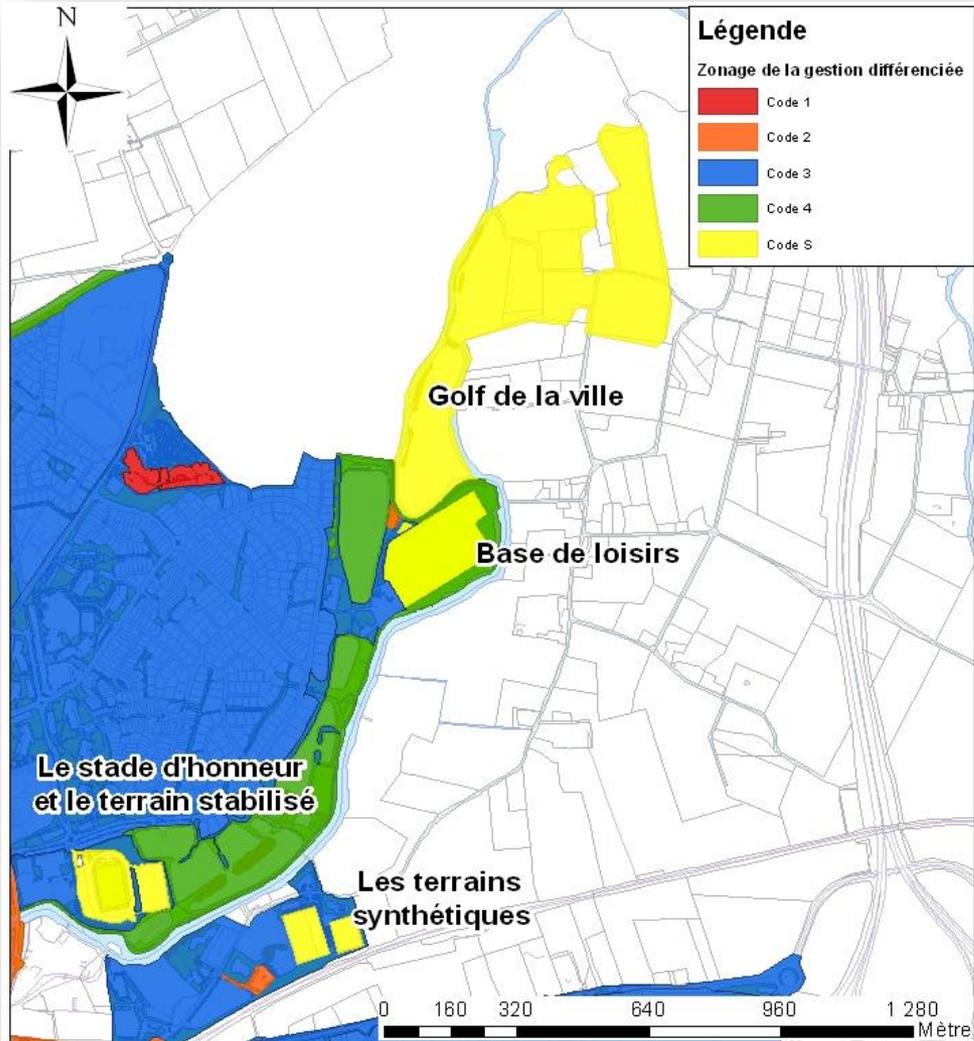
Entretien des surfaces

➤ Gazon :

- Tonte des terrains de foot et les départs du golf **environ 2 fois par semaine** (moins régulier hors saison de pousse)
- **Les greens sont tondu tous les jours en période de forte pousse** (avril – juin et septembre – octobre)
- Fairway et practice : **2 fois par semaine. Rough 1 fois par semaine.**
- Arrosage tous **raisonné** en fonction des conditions climatiques.



Code 5 (jaune) espaces de pratique sportive



Entretien des surfaces

- **Aires sablées et le stabilisé**
 - Bunker du golf : **1 fois par semaine** avec le râteau bunker
- **Les terrains synthétiques**
 - Recharge en billes de caoutchouc : **1 fois par an**
 - Brossage : **tous les 15 jours**

La propreté du stade d'honneur est réservée au service sport

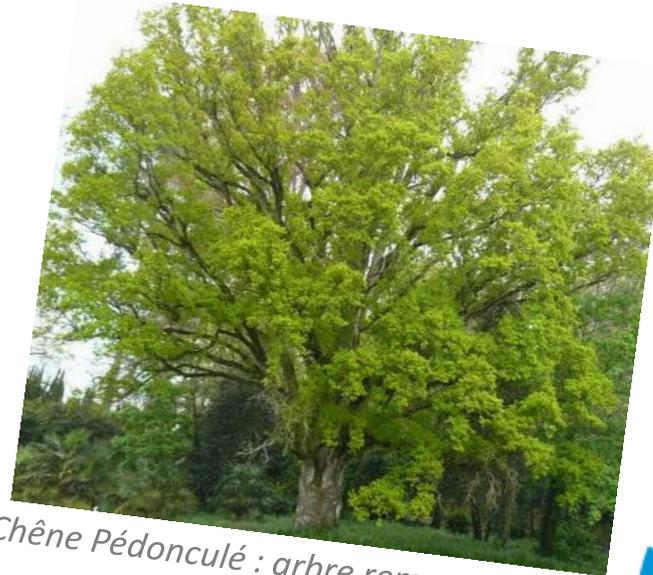


La gestion différenciée appliquée aux espaces publics de Cesson-Sévigné

La gestion de l'arbre

- Tous les arbres de la ville sont recensés et répertoriés
- Les services de la ville constituent un **plan d'élagage et de gestion de l'arbre** détaillé sur 4 ans.
- Ce plan permet de préserver un bon état sanitaire à des arbres qui sont parfois vieillissants, cela va en faveur de la **sécurité des habitants**.
- Les nouveaux aménagements prennent en compte le patrimoine arboré. C'est **l'aménagement qui s'adapte aux arbres présents**.
- Lors de nouvelles plantations, le choix de l'arbre est adapté à son environnement pour que l'aménagement soit durable. « **le bon arbre au bon endroit** »

Reboisement
A Cesson-Sévigné
1 arbre abattu
=
2 arbres replantés



Chêne Pédonculé : arbre remarquable

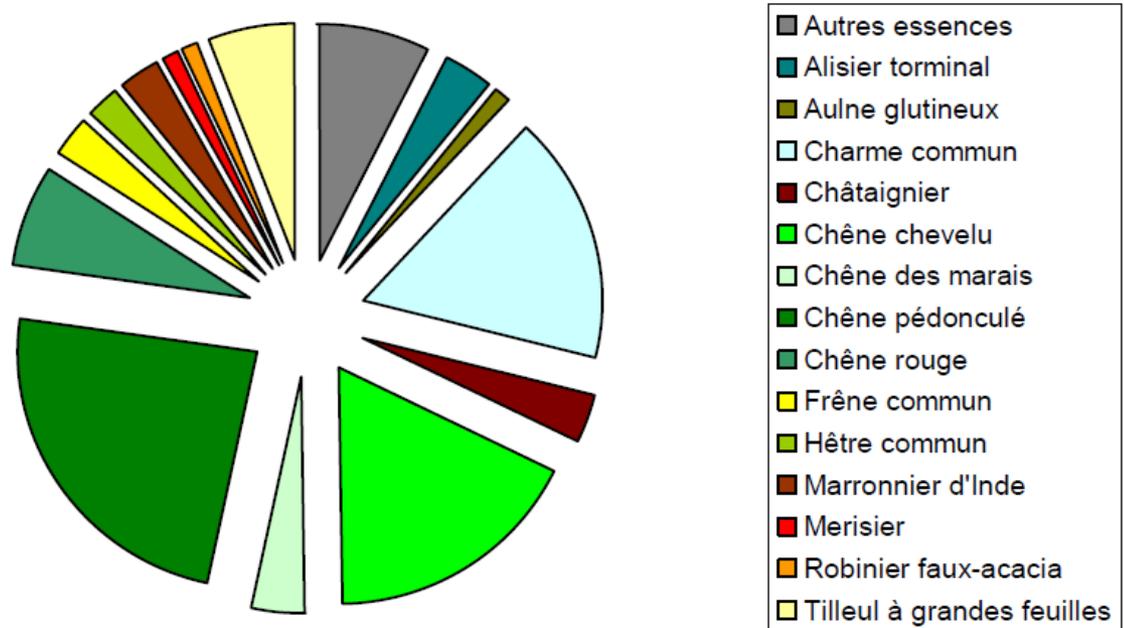


La gestion différenciée appliquée aux espaces publics de Cesson-Sévigné

La gestion de l'arbre

Le recensement par l'ONF des essences présentent sur les différents parcs de la ville (Centre Culturel, Chalotais, et Avenue de la Hubblais) montre une **grande diversité**. Plus de **40 espèces** sont nommées. L'espèce la plus représentative est le **Chêne pédonculé**. Il fait partie intégrale du patrimoine arboré de la ville de Cesson Sévigné.

ONF : Office national des forêts



*La proportion des principales essences d'arbres
recensées dans les parcs de la ville*



La gestion différenciée appliquée aux espaces publics de Cesson-Sévigné

La gestion des aires de jeux

Elle est indépendante du zonage des types d'environnement car toutes les structures sont gérées de la même façon. Plusieurs contrôles sont réalisés pour assurer la sécurité des usagers :

- Un contrôle de maintenance par la société RECRE'ACTION, tous les 3 mois, via un registre de passage.
- Un contrôle annuel réalisé par un prestataire spécialisé : SPORTEST.



Aire de jeux des Hautes Bray



La gestion différenciée appliquée aux espaces publics de Cesson-Sévigné

L'ensemble des codes et des préconisations d'entretien
sont répertoriés dans

un guide de maintenance

s'adressant particulièrement aux **agents de d'entretien.**

Le guide est une base de travail commune à tous.

L'entretien est ainsi harmonisé pour tous les secteurs



Service environnement – espaces verts



La gestion différenciée appliquée aux espaces publics de Cesson-Sévigné

Code 1 : Espaces structurés et de prestige

Définition : Espaces structurés et de prestige, constituent les endroits clés de la ville, nécessitant un entretien soutenu et faisant appel à toute la palette végétale horticole. La fonction est d'assurer une réputation prestigieuse à la ville de Cesson-Sévigné.

Ces espaces sont caractérisés par les sites les plus prestigieux de la ville. Ils sont des localités et ont comme fonction principale la fierté ou la mise en valeur d'un patrimoine spécifique, symbolique et prestigieux, qui est le plus prestigieux de la ville.

Ces espaces sont caractérisés par le fait qu'ils jouent un rôle de prestige et de mise en valeur de la ville. Ils sont des localités et ont comme fonction principale la fierté ou la mise en valeur d'un patrimoine spécifique, symbolique et prestigieux, qui est le plus prestigieux de la ville.

Le travail des agents de propreté est essentiel dans ces espaces clés. L'entretien des espaces publics est essentiel dans ces espaces clés. L'entretien des espaces publics est essentiel dans ces espaces clés.

- Ces espaces sont caractérisés par :
- Le parc du Manoir de Bourgchrevin et son style paysan à la française.
 - Une partie du parc de la Chapelle et les abords de la Maine.
 - Le Mail de Bourgchrevin avec ses palmiers et ses oliviers géants.
 - L'ensemble du centre-ville de Cesson-Sévigné.
 - La place de l'Église où se déroulent des manifestations de caractère prestigieux.
 - Les vieux ponts, parcs et jardins communaux.
 - Les jardins fleuris de la Ville.
 - Le cimetière et ses abords fleuris.

Ces surfaces minérales ont donc souvent une valeur ajoutée au prestige de la ville. La ville a mis en place une politique de mobilier urbain, d'éclairage et de signalisation pour que ces espaces soient le plus prestigieux de la ville. La ville a mis en place une politique de mobilier urbain, d'éclairage et de signalisation pour que ces espaces soient le plus prestigieux de la ville.



Entretien des Espaces Verts

Tâches	Nature des travaux	Fréquence	Matériels	Observations
Gazon				
Tonte				
Tonte en pied d'arbre				
Ramassage				
Désherbage				
Arbustes				
Taille	Arbustes Pruniers			
Travail du sol				
Paillage				
Désherbage				
Rosiers horticoles				
Taille				
Désherbage				
Travail du sol				
Paillage				
Désherbage				
Fertilisation				
Haie				
Taille				
Masifs floraux				
Préparation				
Remplacement				
Arrosage				
Entretien				
Paillage				
Plantation				
Arrosage				
Fertilisation				
Plantation				
Arrosage				

Propreté urbaine

Ramassage des déchets			
Collecte des déchets dans les conteneurs			
Ramassage des déchets au sol			
Propreté des voies			
Autres activités			
Désherbage curatif			
Désherbage d'entretien			
Groffage			
Propreté piétonne			
Désherbage	Van plan		Services prestés
Salage	Van plan		Services prestés - sites prioritaires
Ramassage des débris			
Ramassage sur les trottoirs	Van plan		Services prestés - Et
Ramassage sur les pelouses			Services Et
Propreté du mobilier			
Nettoyage			

La liste des espaces publics concernés
Une description des caractéristiques du code

Des exemples en images

Tableau décrivant l'entretien des espaces verts

Tableau décrivant l'entretien des surfaces minérales et du mobilier



Techniques de gestion différenciée

La logique du guide est d'optimiser le **temps de d'entretien et d'intervention** sur les espaces du code 3 et 4 (plus naturels) pour ensuite **redistribuer ce temps** sur les code 1 et 2, à l'aspect plus sophistiqué.

- L'une des techniques est de sélectionner des endroits de **fauche** ne demandant qu'un entretien annuel. (Essentiellement dans le code 4 mais cela est également possible ponctuellement dans le code 3)
- Une autre solution est l'**ECOPATURAGE** urbain, qui consiste à entretenir des zones difficiles d'accès, ... avec des animaux (Moutons, chèvres, ...)
 - Permet de récupérer du temps d'entretien mais aussi d'ajouter une utilité à un espace non fréquenté par son **côté pédagogique**.



Tonte différenciée



Techniques de gestion différenciée

L'écopâturage urbain

- Essentiellement des zones difficiles d'accès telles que les **bassins de rétention, et merlons enherbés.**

Les **étangs de La Boulaie** faibles en eau :



Inter quartier



Du côté du BU

Exemple : 5 béliers Landes de Bretagne dans les bassins d'orage de la Garenne : <http://www.ville-cesson-sevigne.fr/news/9328/15/Eco-paturage.html>



Service environnement – espaces verts



Pédagogie



*Bassins des Vaux Parés,
mais proche d'immeubles*



Techniques de gestion différenciée

- Le **bâchage géotextile biodégradable** et recouvert de **paillage naturel**, permet de diminuer la repousse des adventices et l'arrosage car il **garde l'humidité** du sol

Copeaux recyclés



Bâche biodégradable

- La **diminution des aires sablées** à entretenir. Certaines aires sablées peuvent être **laissées enherbées** notamment les pieds d'arbres ou certains trottoirs (lorsque le trottoir d'en face permet l'accès handicapé)



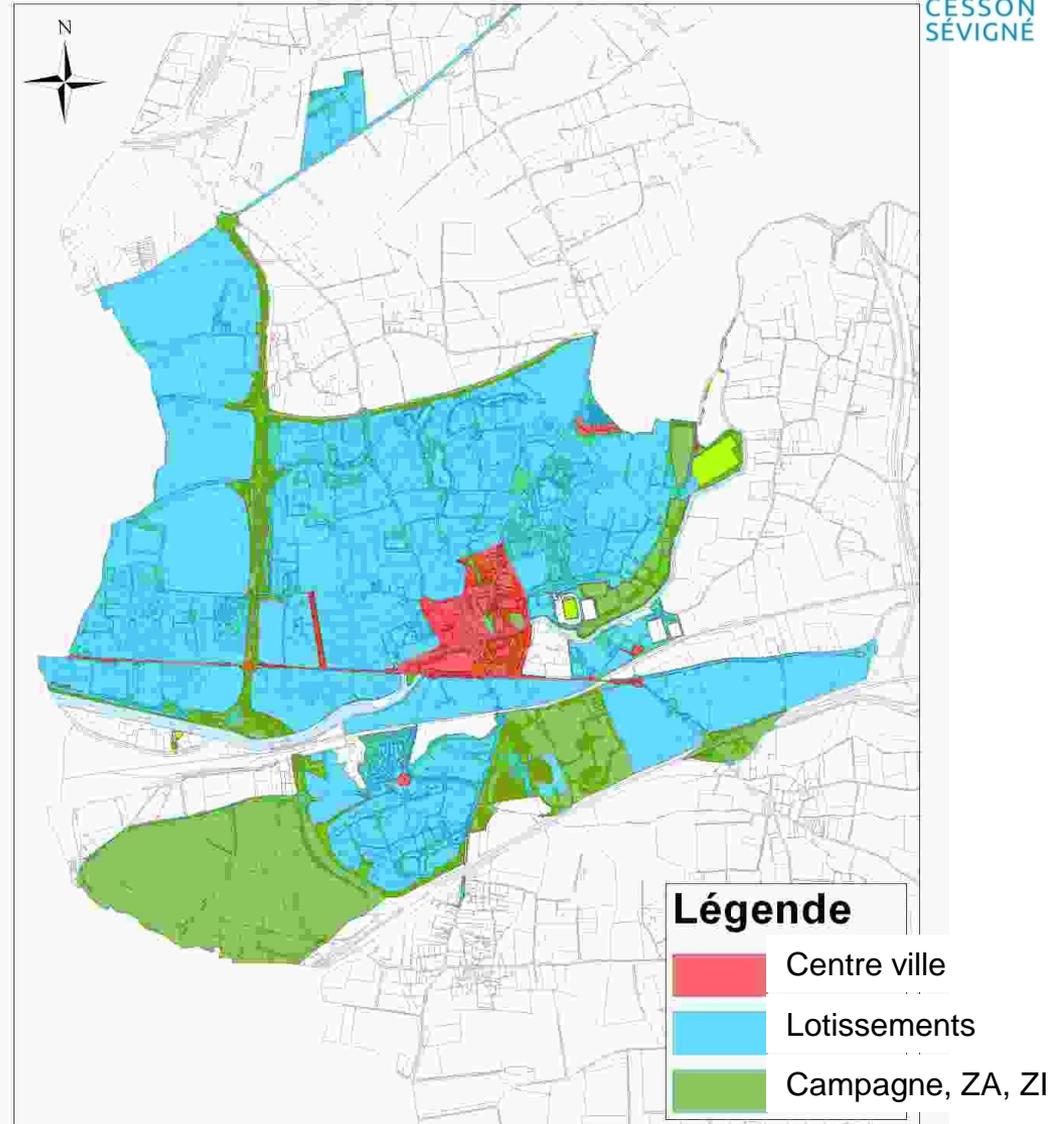
Acceptation de l'herbe et entretien par les usagers

Pieds d'arbres fleuris = gain de temps sur l'entretien



Plan de propreté urbaine de la ville

Carte représentant le zonage des types d'environnement
de la ville de Cesson - Sévigné



Plan de propreté de la ville **Secteur centre ville**

Tâches	Fréquences	Période
Balayage et soufflage	Hebdomadaire : le vendredi de 6h à 13h30	Toute l'année
Désherbage des voiries	3 à 4 fois par an	Mai à Septembre
Soufflage et ramassage des feuilles	1 à 2 fois par an	Novembre à Janvier
Vidage des corbeilles à papiers et ramassage des déchets	1 fois par jour (sauf weekend et jours fériés)	Toute l'année
Nettoyage des toilettes publiques	Tous les 2 jours (sauf weekend et jours fériés)	Toute l'année
Nettoyage du mobilier urbain / Panneaux de signalisation / effacement des tags	1 à 2 fois par an	Février à Avril / Septembre à Octobre

Plan de propreté de la ville

Secteur lotissements (CODE 3)

S
E
R
V
I
C
E

P
R
O
P
R
E
T
É

U
R
B
A
I
N
E

Tâches	Fréquences	Période
Soufflage et balayage des feuilles sur voirie et abords	2 à 4 fois par an (suivant les secteurs et les conditions climatiques)	Novembre à Mars (si cas de tempêtes)
Désherbage des voiries	2 à 3 fois par an	Mai à Septembre
Désherbage des allées sablées	1 fois tous les 4 ans (Insuffisant – manque de moyens)	Février à Avril Septembre / Octobre
Démoussage des trottoirs	Démarrage de cette mission début 2014 sur certains secteurs (Objectifs : tous les 3 ans)	Février à Avril Septembre / Octobre
Vidage des corbeilles à papiers et ramassage des déchets	2 fois par semaines (sauf weekend et jours fériés)	Toute l'année
Nettoyage des toilettes publiques	2 fois par semaine (le lundi et le vendredi)	Toute l'année
Nettoyage du mobilier urbain / Panneaux de signalisation / effacement des tags	1 fois tous les 2 ans.	Février à Avril / Septembre à Octobre

Plan de propreté de la ville

Secteur zones industrielles et artisanales (CODE 4)

S
E
R
V
I
C
E

P
R
O
P
R
E
T
É

U
R
B
A
I
N
E

Tâches	Lieux	Fréquences	Période
Balayage et Désherbage des voiries	ZAC de Coesmes	4 fois par an (Prestation Chantier Insertion + VEOLIA)	Avril à Septembre
	ZA la Rigourdière / Route de Domloup/ Route de Fougères/ BU ZI Sud Est	1 à 2 fois par an	Mai à Septembre
Soufflage et balayage des feuilles sur voirie et abords	ZAC de Coesmes	2 fois par an	Novembre à Février
	ZA la Rigourdière / Route de Domloup/ Route de Fougères/ BU ZI Sud Est	1 fois par an	Décembre à Février
Vidage des corbeilles à papiers et ramassage des déchets	Toutes les zones	1 fois par semaines (sauf weekend et jours fériés)	Toute l'année
Nettoyage du mobilier urbain / Panneaux de signalisation	Toutes les zones	Objectif : 1 fois tous les 3 ans	Février à Avril / Septembre à Octobre